

Saint-Lô le 14 février 2014

Objet : Autorisation de structures d'accueil avec nuitées

Monsieur le Président,

Une visite de votre structure d'accueil a été effectuée le 6/12/2013 par un représentant de la Direction Académique qui s'est assuré de l'adaptation des locaux et des installations à la mise en œuvre d'activités pédagogiques.

Compte tenu du bilan de cette visite, j'ai l'honneur de vous informer que le centre permanent « **les Sables d'Or** » à **Gouville (50560)** est autorisé à recevoir des classes en sorties scolaires avec nuitées, selon les modalités suivantes :

NOMBRE DE CLASSES	EFFECTIF GLOBAL MAXIMUM
7 classes élémentaires	148
6 classes élémentaires + 1 classe maternelle	148
5 classes élémentaires + 2 classes maternelles	142
4 classes élémentaires + 3 classes maternelles	136

Dossier suivi par
Brigitte BAUDIN

Téléphone
02 33 06 92 02

Fax
02 33 57 97 08

courriel:
dsden50-doss41
@ac-caen.fr

12 rue de la chancellerie
BP 442
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia50/>

Le nombre d'élèves pour chaque classe accueillie dans chacun des bâtiments devra être conforme aux indications de la dernière commission de sécurité.

Le centre bénéficie d'un numéro d'enregistrement : 50 86 01.

J'attire votre attention sur le fait que les intervenants extérieurs assurant des activités d'enseignement d'éducation physique et sportive dans les structures d'accueil doivent être agréés par le Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Manche



Jean LHUISSIER

Mr Le Président de la Ligue de l'enseignement de la Manche
Boulevard de la Dollée
50000 – SAINT LO